

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX
COMPTE RNDU DE LA REUNION DU CONSEIL
DU 30 JUIN 2015

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 24/06/2015
Date d'affichage : 24/06/2015

L'AN DEUX MIL QUINZE et le TRENTE JUIN à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

Etaient présents : MM. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, M. Daniel CHAUD, Mme Christèle PASSINGE, M. Dominique DEVOS, Mme Christine CHAVEROT, M. Gilles PUIPIER, M. Julien BOLVY, Mme Martine MAGAT, M. Thierry BOST, Mme Isabelle GIRARDET, M. Fabrice DUREL, Mme Delphine RAMPON, M. Gilles DURDILLY.

Absents excusés : Mme Françoise GAGNIERE,

Secrétaire de séance : Mme Delphine RAMPON.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 JUIN 2015

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu du 26 mai 2015. Madame Martine MAGAT demande la parole, et fait remarquer que le terme à l'unanimité ne convient pas du fait qu'elle est contre la cession à TDF de la parcelle de terrain située au plat du Mont.

Monsieur le Maire demande au Conseil de rajouter un point à l'ordre du jour : Convention avec les centres sociaux pour la mise en œuvre les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

1) Aménagement foncier A89 approbation travaux de voiries et délégations

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que compte tenu de l'avancement, la CIAF (Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier) a adopté le 11 mars 2015 le projet parcellaire, le programme de travaux connexes et les modalités de financement.

Monsieur le Maire précise :

1) Premièrement :

- Que les travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier qui résultent des décisions de la CIAF peuvent être réalisés, soit sous maîtrise d'ouvrage de la commune, soit sous maîtrise d'ouvrage d'une association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier.
- Que les travaux connexes seront financés par le concessionnaire autoroutier ASF ;

2) Deuxièmement :

- Que le plan des chemins communaux, ruraux et voiries à créer, à supprimer et à modifier et les réseaux y afférents a été mis à jour. Les documents correspondants sont présentés au Conseil Municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant les articles L.121-17 du code rural et de la pêche maritime

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2) Approbation de la nouvelle dénomination et numérotation des rues de Saint-Forgeux.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, aux voies communales, aux chemins communaux, aux places publiques et aux parkings. La dénomination des voies Communales, et principalement celles à caractères de rue et de chemin communal, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la Commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des habitations et de procéder à leur numérotation.

Le projet de dénomination des rues de la commune et de numérotation des bâtiments a été présenté au Conseil du 26 Mai 2015.

Le Conseil Municipal considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues, des voies communales, des chemins communaux, aux places publiques et aux parkings.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) Révision du Tarif de la Salle du stade.

Monsieur le Maire expose au Conseil que par délibération en date du 10 décembre 2009, le conseil avait fixé à compter du 1^{er} janvier 2010 les tarifs de la salle du stade. Le tarif n'a pas été révisé depuis cette date.

Au vu des différents travaux d'améliorations de la salle du stade et de la création d'un auvent, d'un espace de loisir avec tables de pique-nique, il convient de réviser le montant de la location.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'appliquer, à compter du 1^{er} septembre 2015, le tarif pour la location de la salle du stade à 50 € pour le samedi seulement et d'appliquer le tarif de location à 70 € pour une location du samedi matin au dimanche inclus. Un formulaire de réservation sera envoyé, à nous nous retourner compléter, avec une attestation d'assurance et une caution de la valeur de la location sera demandé.

La salle du stade est uniquement louée aux Familles et Associations de Saint-Forgeux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4) Convention d'un groupement de commandes pour le sel de déneigement

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité de signer une convention avec la communauté de commune de l'Ouest Rhodanien, pour le groupement de commandes pour le sel de déneigement.

La formule d'intégration est la suivante :

La COR

- Recense les besoins.
- Gère la phase de publicité et de remise des offres.
- Analyse/organise la Commission d'Appel d'Offre.
- Attribue/signifie/notifie.

Dit que chaque membre du groupement s'assurera de la bonne exécution du marché en ce qui le concerne. La facturation se fera directement auprès des communes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention de groupement de commandes pour le sel de déneigement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5) Modification du tableau des effectifs :

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifier portant droit et obligation des fonctionnaires ;

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifier portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale, notamment article 3-3-4^{ème} ;

Vu le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire, informe le Conseil :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de la promotion interne d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au grade de rédacteur catégorie B qui a les fonctions de Secrétaire de Mairie.

Un dossier de promotion interne a été déposé en avril 2012 au Centre de gestion du Rhône qui a validé ce dossier, ce qui a permis à l'agent d'être inscrit sur la liste d'aptitude pour la promotion interne au grade de rédacteur catégorie B. La nomination à ce grade doit se faire au plus tard le 30 juin 2015. Il convient de créer le poste de rédacteur catégorie B afin d'assurer les fonctions de secrétaire de Mairie.

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil que pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe, les agents titulaires du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe doivent avoir atteint le 5^{ème} échelon et compter au moins 6 ans de service effectifs dans le cadre d'emplois. Ces conditions sont remplies par un adjoint technique de 2^{ème} classe,

Monsieur le Maire propose de :

- La création d'un emploi permanent de secrétaire de Mairie ouvert à tous les grades du cadre d'emplois de rédacteur de catégorie B à compter du 30 juin 2015.
- Créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre 2015
- De déclarer la création des postes au Centre de Gestion du Rhône.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6) Modification du régime indemnitaire du personnel communal

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale,
Vu le décret 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaire relative à la fonction publique territoriale,
Vu la délibération N° 60 du 14 décembre 2004 modifié par délibération N°18.03.2013 en date du 28 mars 2013 modifiant le régime indemnitaire,

Monsieur le Maire informe que :

Conformément à l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale fixe les régimes indemnitaires dans la limite de ceux que bénéficie les différents services de l'état. Par délibération en date du 30 juin 2015 créant le poste de rédacteur catégorie B. Ainsi, il convient de modifier le régime indemnitaire, d'instaurer l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires et l'Indemnité de Mission des Préfectures pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires relevant du cadre d'emplois des rédacteurs catégorie B à compter du 30 juin 2015.

Monsieur le Maire propose :

- D'instaurer IFTS pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires relevant du cadre d'emplois des rédacteurs de la catégorie B fixé dans le tableau ci-dessous, à compter du 30 juin 2015, étant entendu que le coefficient retenu par la collectivité pour chaque cadre d'emplois ne peut excéder 8.
- D'instaurer l'indemnité d'Exercice de Missions des Préfecture pour les fonctionnaires stagiaires et titulaire relevant du cadre d'emplois des rédacteurs de la catégorie B fixé dans le tableau ci-dessous, à compter du 30 juin 2015, étant entendu que le coefficient retenu par la collectivité pour chaque cadre d'emplois est compris entre 0,8 et 3.
- De modifier le régime indemnitaire prévue par délibération N°60 du 14 décembre 2004 modifié par délibération N°18.03.2013 en date du 28 mars 2013 modifiant le régime indemnitaire, comme suit à compter du 30 juin 2015 :

Cadres d'emplois bénéficiaires	Montants annuels de référence
IFTS	coefficient d'ajustement de 0 à 8
Filière administrative	
Rédacteur tous grade	857.83 €
IEMP	Coefficient d'ajustement de 0,8 à 3
Filière administrative	
Rédacteur tous grades	1 492.00 €
Adjoints administratifs principaux	1 478,00 €
Adjoints Administratifs de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} grade	1 153.00 €
Filière techniques	
Adjoints techniques principaux	1 204.00 €
Adjoints techniques de 1 ^{er} et 2 ^{ème} grade	1 143.00 €
Filière Sociale	
ATSEM de 1 ^{ère} classe	1 153.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7) Convention avec les centres sociaux pour la mise en œuvre des Nouveaux Temps d'Activités Périscolaire (TAP).

Le rapporteur rappelle que le groupe de travail a choisi de confier aux Centres Sociaux de Tarare la mise en œuvre des Nouveaux Temps d'Activités périscolaires, décision validée par le Conseil Municipal le 21 mai 2014.

Une convention devra régir les relations, notamment financières, entre la commune et les Centres Sociaux de Tarare, selon les modalités suivantes :

Les activités se dérouleront au sein de l'école Jean de la Fontaine et le gymnase, qui sont mis à disposition gratuitement par la commune, pendant ces temps-là.

A l'issue de plusieurs réunions de travail, associant les Centres Sociaux et la CAF au groupe de travail, un budget prévisionnel a été déterminé, pour conduire le projet à l'échelle des quatre communes partenaires.

Pour une année scolaire, l'enveloppe prévisionnelle est estimée à 91 113 € avec le nombre d'animateurs nécessaires pour 413 enfants attendus. Pour la commune de Saint-Forgeux avec 64 enfants attendus, le coût brut serait de 14 119 €.

Au titre du fonds d'amorçage, pour l'année 2015-2016, la commune percevra de l'Etat 50€ par enfant inscrit à l'école (soit 3 200.00 €) ce qui ramène le coût net à 10 919 € environ par an.

Les Centres Sociaux de Tarare percevront l'aide spécifique de la CAF, soit 0.50 €/heure/enfant/an pour les heures effectuées sur les anciens horaires d'école (soit 54 €/enfant/an (soit 36 semaines scolaires) au maximum au regard des horaires d'activité définis ; 3 996 € par an).

Le coût pour la commune représente donc entre 8 000 € et 15 000 € par an suivant le nombre d'enfant inscrit aux activités périscolaires. Le paiement se fera sous forme de prestation de service, dont les modalités seront à définir par convention.

Pour l'année scolaire 2015-2016, ces activités seront gratuites pour les familles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

TOUR DE TABLE :

Madame Chantal DUJARDIN-REY :

- Une réunion publique aura lieu le mardi 28 juillet 2015 à 20 h 00 salle d'animation pour présenter la dénomination et la numérotation des rues de Saint-Forgeux.

Monsieur Daniel CHAUD :

- Nous avons reçu deux offres pour les travaux de voiries communales.
- Travaux de voiries communautaires se font au lieu-dit « Le Simonet » et Montée de Grévilly.
- Syndicat des eaux des travaux vont être entrepris pour renforcer le débit du château d'eau entre Saint Marcel et Saint-Forgeux.
- Les agents vont prendre tour à tour leurs congés annuels, des saisonniers ont été recrutés pour la dernière quinzaine de juin et juillet, nous verrons pour le recrutement pour le mois d'août ultérieurement.
- Informer la MDR pour le trou en formation sur la RD 632.

Madame Christelle PASSINGE :

- Le trait d'union du mois de Juillet est en cours de distribution.
- Animation samedi 25 juillet 2015, il est demandé aux élus d'encadrer le défilé pour la sécurité.
- Animation pour la semaine de la gastronomie le samedi 26 septembre sur le marché, Monsieur ROCHE Michel confectionnera une soupe, une dégustation sera proposée.
- 1^{er} Juillet à 18 h 00 réunion à la COR pour définir les nouvelles compétences de la COR.
- Exposition sur les monuments aux morts salle des mariages du 28 septembre au 8 octobre 2015.
- Village d'accueil deux panneaux doivent être installés à l'entrée du village, Jacques LARROCHETTE est notre référent pour les villages d'accueil.
- La soirée du 26 juin au stade entre les élus et les agents fût très agréable.
- Réunion avec les bibliothèques de la COR, a lieu le jeudi 2 juillet aux Sauvages.
- Afin d'informer les personnes de passage, sur le site de l'aire de camping-car, au stade, à la table d'orientation située à Grévilly, un panneau d'information indiquant les commerces et le jour du marché, sur la commune sera installé sur ses différents sites.

- Des Allemands sont installés à l'aire de camping. Ils restent sur place depuis un certain temps et ne bougent pas, Monsieur le Maire indique qu'il ira rencontrer ces personnes, les informant que c'est une aire de camping-car et non un camping.

Monsieur Dominique DEVOS :

- Monsieur BOMPART du SYDER est venu se présenter, il analyse les possibilités d'économies d'énergies que la commune peut réaliser. Il revient au mois d'Août pour effectuer le relevé des factures sur plusieurs années.
- Le Conseil Municipal est cordialement invité à la fête du Quartier à Grévilly le dimanche 5 juillet à 12 H 30 pour le verre de l'amitié.
- Les travaux d'aménagement des abords du stade sont pratiquement terminés, reste à mettre les panneaux d'interdiction de stationner.
- Eclairage public au stade problématique pour la plate-forme, la société DUGELET passe la semaine prochaine pour résoudre ce problème.
- Des travaux sont à envisagé suite au passage de l'inspecteur de l'éducation nationale concernant la sécurité, nous devons casser une cloison entre la classe maternelle et la classe de CP. Le bureau de la directrice est déplacé sur la mezzanine, une cloison entre la classe maternelle et l'ancien bureau de la directrice va être cassée, ce qui permettra l'agrandissement de la classe maternelle. Sur les murs l'affichage ne doit pas dépasser 20 % de la surface du dit-mur. La garderie du matin et du soir se fera dans la salle du rez-de chaussé en face de l'école Jean de la Fontaine, la salle pour les professeurs au premier étage de ce bâtiment.
- Redevance spéciale des collectes des déchets pour les entreprises et les collectivités le montant sera de 1 150 € par an pour la commune il est prévu de mettre des cadenas sur les containers.
- Jeudi 2 juillet à la cantine le verre de l'amitié est proposé pour le départ à la retraite de Marie-Paule RAVICHON.
- Reprise de l'école privée le lundi 31 Août, il a été demandé que la cantine fonctionne, le bureau de l'association qui gère la cantine a refusé que des repas soient servis. En effet, l'école privée avait fait cette demande, car il n'y a pas classe le mardi 17 mai 2016 le lundi 16 étant férié (Pentecôte) et mercredi pas d'école pour Saint-Ferréol.
- Panneaux d'informations lumineux, un devis a été demandé à la société BSE pour alimenter celui-ci.

Monsieur Julien BOLVY :

- Assemblée Générale de l'Association des Familles, modification du statut de l'entité qui sera désormais « association sportive », pour la division danse le nom est «FORDANCE» très peu d'adhérent à cette réunion.
- Association USSF : 80 adhérents à la gymnastique et 26 adhérents à la section ping-pong.
- Assemblée Générale de l'Amicale Sportive de Football une baisse des licenciés, mais un budget toujours en équilibre. Un courrier parviendra en Mairie concernant l'organisation des 90 ans du club qui se déroulera les 3, 4 et 5 juin 2016. (mise en place des protections....)
- J'ai fait visiter la salle d'animation à Monsieur Luigi GALLOTTI pour organiser les mercredis de 18 H 30 à 20 H 00 un cours de Tai Chi Chuan, quand pensez-vous ? Monsieur le Maire intervient et demande qu'une location de 300 € soit demandée la première année du fait que le siège de l'association n'est pas à Saint-Forgeux, le tarif sera revu en fonction du nombre d'adhérents domicilié sur Saint-Forgeux. Inviter Monsieur GALLOTTI pour le forum du 6 septembre.

Madame Martine MAGAT :

- demande que l'espace situé au ver luisant soit nettoyé, les bancs sont remplis de fientes d'oiseaux.

Monsieur Thierry BOST :

- Dans la cuisine de la salle polyvalente le feu central fonctionne mal, la plaque du dessus est cassée. Monsieur DEVOS prend la parole, indique qu'une réflexion est en cours concernant un avenant sur le contrat triennal 2015-2017 pour l'opération N°2. En effet nous pouvons faire un avenant et reporter l'opération N°2 sur des travaux qui doivent être réalisés à la Salle Polyvalente.

Madame Christine CHAVEROT :

- J'ai téléphoné à la COR pour obtenir les obligations d'un téléphone analogique dans les lieux publics toujours pas de réponse. Demander auprès des services concernés de l'obligation d'un téléphone.

Monsieur Gilles DURDILLY :

- Pouvons-nous avoir un compte rendu de la réunion avec le Cabinet DEVERAUX sur le diagnostic concernant l'aménagement du quartier de la Mairie. Monsieur le Maire prend la parole tant que les propriétaires ne nous donnent pas de réponse je ne peux vous donner le compte rendu, EPORA doit négocier avec l'indivision CHAMPALLE pour le petit local qui se situe près de la Mairie, ainsi que pour le garage de Monsieur et Madame BESSET.

Monsieur le Maire :

- Informe de la réunion à Cublize sur la mutualisation pour la formation des agents ainsi que pour l'ACMO (Agent chargé de la Mise en œuvre des règles d'Hygiène et de sécurité. Il faudrait demander à nos agents d'enlever les mauvaises herbes aux pieds des arbres et mettre du ghere. Créer un espace pour les chiens au presbytère. Faut-il être deux pour l'arrosage le lundi et le vendredi ? Monsieur Daniel CHAUD prend la parole en indiquant qu'il faut prévoir un arrosage plus important du fait du week-end.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 55
